

Nouveau Bauhaus européen Prix 2025

GUIDE À L'INTENTION DES CANDIDATS

1. LE NOUVEAU BAUHAUS EUROPÉEN

Le nouveau Bauhaus européen est une initiative politique et de financement de l'Union européenne (UE) lancée sous l'égide du [pacte vert pour l'Europe](#) et qui promeut des solutions durables pour transformer l'environnement bâti et les modes de vie dans le cadre de la transition écologique. Son objectif est de trouver des solutions qui ne soient pas seulement durables mais également inclusives et esthétiques, tout en respectant la diversité des lieux, des traditions et des cultures en Europe et au-delà.

En créant des passerelles entre différents horizons, en recoupant les disciplines et en s'appuyant sur la participation à tous les niveaux, le nouveau Bauhaus européen inspire un mouvement visant à faciliter et à orienter la transformation de nos sociétés selon trois valeurs indissociables:

- la **durabilité**, depuis les objectifs climatiques jusqu'à la circularité, en passant par l'ambition «zéro pollution» et la biodiversité;
- l'**inclusion**, de la valorisation de la diversité à la garantie de l'accessibilité et du caractère abordable;
- l'**esthétique et la qualité de l'expérience** pour les citoyens par la conception et les avantages culturels.

Les solutions du nouveau Bauhaus européen incarnent ces valeurs dans des actions qui **combinent dimensions locale, européenne et mondiale et exploitent le potentiel des approches participatives et transdisciplinaires**. L'association de parties prenantes locales à la cocréation des projets relevant du nouveau Bauhaus européen est au cœur même de l'initiative.

2. LES PRIX DU NOUVEAU BAUHAUS EUROPÉEN

Les prix du nouveau Bauhaus européen désignent un concours déjà reconnu qui récompense des projets existants et des idées développées par de jeunes talents prometteurs et qui leur donne une visibilité. Ces projets intègrent les trois valeurs et principes de fonctionnement fondamentaux du nouveau Bauhaus européen (processus participatif, engagement à plusieurs niveaux, approche transdisciplinaire). À ce jour, ce concours a attiré plus de 5 000 candidatures en quatre éditions (2021, 2023, 2022 et 2024) et attribué un total de **1 545 000 EUR à 72 lauréats**.

Les prix du nouveau Bauhaus européen contribuent dans une grande mesure à faire découvrir cette initiative aux citoyens européens et à constituer une réserve de projets stimulants. Véritable succès, cette initiative a donné l'envie aux régions et aux villes de se lancer dans des projets concrets qui répondent à ses valeurs et principes, dont certains sont cofinancés par des fonds de l'Union européenne. En outre, les prix du nouveau Bauhaus européen encouragent la participation des jeunes et le dialogue intergénérationnel pour aboutir à des projets durables et inclusifs, qui ont vu naître plus de 1 700 idées proposées par des jeunes en quatre ans.

3. L'ÉDITION 2025 DES PRIX DU NOUVEAU BAUHAUS EUROPÉEN

Les prix du nouveau Bauhaus européen sont ouverts aux projets et concepts mis en œuvre dans l'UE, dans les Balkans occidentaux¹ et en Ukraine. La cinquième édition des prix du nouveau Bauhaus européen contribuera aux efforts déployés par l'UE pour rendre les logements plus abordables en décernant quatre **prix «Logement abordable selon le nouveau Bauhaus européen»** à des projets achevés dans l'UE proposant des solutions d'habitat durables, inclusives, esthétiques et abordables, conformes aux valeurs et principes du nouveau Bauhaus européen.

Les prix 2025 seront décernés dans les quatre catégories établies fondées sur les axes thématiques de transformation qui guident l'exécution du nouveau Bauhaus européen²:

- **se reconnecter à la nature;**
- **retrouver un sentiment d'appartenance;**
- **donner la priorité aux lieux et aux personnes qui en ont le plus besoin;**
- **créer un écosystème industriel circulaire et soutenir une réflexion sur le cycle de vie.**

Dans chacune de ces quatre catégories, le concours comporte deux volets distincts:

- **volet A:** les «**champions du nouveau Bauhaus européen**» seront consacrés à des projets existants et achevés affichant des résultats clairs et positifs;
- **volet B:** les «**étoiles montantes du nouveau Bauhaus européen**» seront consacrées aux concepts présentés par de jeunes talents âgés de 30 ans et moins. Les concepts peuvent se trouver à différents stades d'élaboration, allant d'idées assorties d'un plan clair au stade du prototype.

Au total, **22 prix** seront décernés à l'occasion de l'édition 2025:

¹Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo*, Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie.

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice (CIJ) sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

² Ces catégories expriment la vision exposée dans la [communication](#) de la Commission européenne sur le nouveau Bauhaus européen, qui s'appuie sur les contributions des parties prenantes au stade de la conception de l'initiative selon une approche ascendante.

- dans le cadre du volet A, un lauréat et un candidat classé en deuxième position seront sélectionnés dans chaque catégorie par un jury d'experts (soit quatre lauréats et quatre candidats classés en deuxième position);
- dans le cadre du volet B, un lauréat et un candidat classé en deuxième position seront sélectionnés dans chaque catégorie par un jury d'experts (soit quatre lauréats et quatre candidats classés en deuxième position);
- dans le cadre de chaque volet, un lauréat sera sélectionné parmi les catégories au moyen d'un vote du public en ligne (soit deux lauréats au total).
- Quatre lauréats des prix «Logement abordable selon le nouveau Bauhaus européen» seront sélectionnés dans le volet A, toutes catégories confondues, par un jury d'experts.

4. LE PRIX

Les lauréats et candidats classés en deuxième position recevront une somme de:

- **30 000 EUR** pour les lauréats des champions du nouveau Bauhaus européen (volet A);
- **15 000 EUR** pour les lauréats des étoiles montantes du nouveau Bauhaus européen (volet B);
- **20 000 EUR** pour les candidats classés en deuxième position des champions du nouveau Bauhaus européen (volet A);
- **10 000 EUR** pour les candidats classés en deuxième position des étoiles montantes du nouveau Bauhaus européen (volet B);
- **30 000 EUR** pour les lauréats du «Logement abordable selon le nouveau Bauhaus européen».

Outre une somme d'argent, chaque lauréat et chaque candidat classé en deuxième position bénéficiera d'un kit de communication fourni par la Commission européenne (par exemple, promotion sur les médias sociaux et les sites web de la Commission européenne, aide à la production d'une courte vidéo et soutien à la promotion des projets).

5. LES QUATRE CATÉGORIES



Se reconnecter à la nature

Nous allons nous intéresser à des exemples stimulants de beaux projets durables et inclusifs qui rapprochent les gens et les communautés de la nature, qui contribuent à régénérer les écosystèmes naturels et à prévenir la perte de biodiversité ou qui invitent les gens et les communautés à repenser leur relation avec la nature dans une perspective centrée sur la vie, plutôt que sur l'humain.

Ces exemples peuvent consister en la transformation physique de certains lieux pour montrer comment un environnement bâti et des

espaces publics nouveaux, rénovés ou revitalisés peuvent **contribuer à la protection, à la restauration ou à la régénération des écosystèmes naturels** (y compris les cycles du sol et de l'eau) et de la **biodiversité**. L'utilisation de **solutions et de matériaux fondés sur la nature** pourrait être une dimension importante de la transformation physique.

La transformation devrait aussi favoriser l'inclusion sociale, par exemple en tenant compte du caractère abordable et de l'accessibilité du lieu, y compris des principes de conception universelle, en faisant de **la préservation et de la restauration de son environnement** une tâche commune pour l'ensemble de la communauté, ou en utilisant des **zones vertes comme connecteurs** entre des espaces communs et partagés situés dans différentes localités. La transformation devrait amener des avantages en matière de qualité de l'expérience pour les communautés, par exemple en tenant compte des traditions culturelles locales et du patrimoine ainsi que des besoins locaux.

Les exemples peuvent aussi montrer comment des événements, des activités, des procédures et des produits peuvent **véhiculer un sentiment ou une expérience d'appartenance à la nature et entraîner un changement de perspective vis-à-vis de celle-ci**. Il peut s'agir d'initiatives de voisinage, d'initiatives au niveau local, d'initiatives artistiques et de festivals, etc.

Retrouver un sentiment d'appartenance



Nous allons nous intéresser à des exemples stimulants de beaux projets durables et inclusifs qui contribuent à faire naître un sentiment d'appartenance, qui donnent un «esprit» ou un «sens» aux lieux, aux communautés ou aux produits et qui célèbrent la diversité.

Les exemples peuvent consister en la transformation physique de certains lieux montrant comment un environnement bâti nouveau, rénové, remis à neuf ou revitalisé peut **établir un lien avec le patrimoine et les traditions historiques locaux ou avec les caractéristiques locales liées aux réalités démographiques contemporaines, aux dynamiques culturelles et artistiques et aux styles de vie**. Ils peuvent également illustrer la façon dont les processus de revitalisation peuvent contribuer à **rétablir le sentiment d'appartenance ou à façonner des ambitions orientées vers l'avenir pour les communautés au niveau local ou régional**. La réaffectation d'espaces en vue d'**échanges intergénérationnels positifs et la création d'une communauté** pourraient être des dimensions importantes.

Les exemples peuvent également passer par la création de produits, de processus ou de modèles commerciaux qui **s'appuient sur la culture, les traditions, les connaissances pratiques et l'artisanat locaux ainsi que sur la diversité et la créativité contemporaines**. Il peut s'agir de mode, de mobilier ou d'architecture d'intérieur, mais aussi de produits alimentaires ou d'autres éléments de la vie quotidienne qui véhiculent un sentiment

3



d'appartenance à une échelle locale.

Donner la priorité aux lieux et aux personnes qui en ont le plus besoin

Nous allons nous intéresser à des exemples stimulants de beaux projets durables et inclusifs qui contribuent à répondre aux besoins des territoires, des communautés et des personnes qui nécessitent une attention particulière et urgente en raison de caractéristiques économiques, sociales ou physiques spécifiques.

Les exemples peuvent consister en la transformation physique et la revitalisation de territoires et de lieux, y compris de petits villages, de zones rurales, de villes en déclin, de quartiers de villes décadents, de zones désindustrialisées, de lieux qui accueillent des réfugiés ou de lieux qui visent l'accès pour tous. Il peut s'agir de la mise en place de **projets de logements sociaux et temporaires** ambitieux ainsi que de **la reconversion, de la rénovation et de la réhabilitation de bâtiments et de leur environnement afin de lutter contre la ségrégation et l'isolement**. Les exemples peuvent également répondre aux besoins particuliers des groupes et des personnes les plus vulnérables, par exemple **fuyant un conflit armé, exposés au risque d'exclusion ou de pauvreté ou en situation de sans-abrisme**.

Les exemples peuvent aussi illustrer la façon dont l'application avancée du principe de «**conception universelle**» à la transformation de l'environnement bâti peut répondre aux problèmes d'accessibilité pour les handicapés ainsi que permettre de s'attaquer aux facteurs de vieillissement.

D'autres propositions peuvent montrer comment les **services communautaires**, les nouvelles façons de rassembler diverses communautés (par exemple, configuration multigénérationnelle) ou diverses fonctions (logement, inclusion sociale, etc.) peuvent apporter de **nouvelles solutions pour répondre à des besoins spécifiques**. Les exemples peuvent également inclure des modèles de propriété et des modèles commerciaux tels que **des régimes antispéculatifs, des modèles coopératifs ou des investissements à impact**.

Créer un écosystème industriel circulaire et soutenir une réflexion sur le cycle de vie

4



Nous allons nous intéresser à des exemples stimulants de beaux projets durables et inclusifs qui contribuent à la transformation des écosystèmes industriels en vue de pratiques plus durables dans un esprit de circularité, en tenant compte des aspects sociaux pertinents.

Les exemples peuvent consister en la transformation d'éléments de chaînes de valeur spécifiques depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'au recyclage de déchets dans divers écosystèmes, depuis le secteur **de la construction jusqu'aux secteurs du textile et du style de vie** (ameublement, design,

etc.). Dans ce sens, de nouveaux processus, de nouveaux matériaux, **des solutions et des produits fondés sur la nature** obtenus de manière durable ou de nouveaux modèles commerciaux apportant des avantages clairs en matière de durabilité et de circularité, ainsi qu'en matière de qualité de vie pour tous et de conception universelle, pourraient être des exemples pertinents. Les aspects du caractère abordable et de l'inclusion sociale devraient être intégrés en conséquence sous cette catégorie.

Les exemples peuvent promouvoir de nouveaux modèles économiques, en particulier dans **l'économie sociale et de proximité et les investissements à impact**. Ils peuvent également inclure des initiatives qui, grâce à la transformation de l'écosystème ou des processus industriels, ont également contribué au développement socio-économique général de la localité ou de la région. Les exemples peuvent aussi consister en des méthodes, outils ou guides qui facilitent l'(auto)évaluation des performances en matière de circularité de divers types de produits et services.

6. COMMENT POSER SA CANDIDATURE?

Les candidatures pour les prix du nouveau Bauhaus européen doivent être déposées par l'intermédiaire de la plateforme des prix du nouveau Bauhaus européen et doivent être décrites en détail dans le formulaire de candidature correspondant.

La période de candidature débutera le **(14 janvier 2025 et s'achèvera le 14 février 2025 à 19 heures CET³)**.

La candidature doit détailler en quoi le projet ou le concept reflète et traduit **les valeurs et les principes de fonctionnement du nouveau Bauhaus européen**. Elle doit également inclure des éléments correspondant aux **critères d'admissibilité et d'attribution**, qui diffèrent légèrement pour chaque volet (voir ci-dessous).

Chaque candidature ne peut être déposée que pour une seule catégorie et un seul volet. Chaque candidat peut déposer plusieurs candidatures pour autant qu'elles soient liées à des projets ou concepts différents.

Les personnes qui souhaitent se porter candidates aux prix «Logement abordable selon le nouveau Bauhaus européen» **doivent indiquer dans le formulaire de candidature leur intérêt pour ce prix**. Seuls sont admissibles les projets achevés soumis au titre du volet A et situés dans l'un des États membres de l'Union européenne, qui proposent des solutions de logement conformes aux valeurs et aux principes du nouveau Bauhaus européen.

³ Au cours de la période de candidature, la Commission européenne peut prendre la décision de prolonger le délai de dépôt des candidatures. Toute décision de prolongation sera communiquée sur le site web des prix du nouveau Bauhaus européen 2025.

Vous êtes invité à consulter régulièrement la plateforme des prix du nouveau Bauhaus européen pour obtenir de plus amples informations ainsi que des mises à jour, et vous pouvez envoyer vos questions à la boîte aux lettres fonctionnelle dont l'adresse est indiquée sur la plateforme.

Les candidatures peuvent être modifiées et mises à jour tant qu'elles sont à l'état de projet. Veuillez ne pas attendre le dernier délai pour soumettre votre candidature afin d'éviter des problèmes de dernière minute, tels que des retards dans le chargement des pages qui pourraient survenir lors de la clôture des soumissions. Seules les candidatures soumises avant la date limite officielle seront prises en considération par le comité d'évaluation.

Pour plus de détails, les demandeurs sont invités à consulter la [boussole du nouveau Bauhaus européen](#), qui expose les différentes valeurs et principes du nouveau Bauhaus européen et établit des niveaux d'ambition différents.

7. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La section suivante fournit des explications détaillées sur les critères d'admissibilité des candidats et des candidatures. Vous trouverez à l'annexe 1 un tableau qui vous permettra de vérifier que vous remplissez les critères d'admissibilité.

Tous les **candidats** aux prix du nouveau Bauhaus européen devront satisfaire aux critères suivants:

1. les candidats peuvent être des résidents de l'Union européenne ou de pays tiers, pour autant que leurs projets et concepts soient mis en œuvre dans l'Union, dans les Balkans occidentaux⁴ ou en Ukraine;
2. des règles spéciales s'appliquent à certaines entités [par exemple, les entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'Union en vertu de l'article 29 du traité sur l'Union européenne (TUE) et de l'article 215 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)⁵ et les entités couvertes par les lignes directrices 2013/C 205/05 de la Commission⁶]. Ces entités ne sont pas autorisées à participer à quelque titre que ce soit;
3. la candidature doit être déposée par:
 - a) pour le **volet A**: la ou les personnes ou l'organisation ou les organisations (ville ou région, donateur, organisateur) qui sont habilitées à représenter le projet;
 - b) pour le **volet B**: la ou les personnes ou l'organisation ou les organisations qui sont les auteurs du concept. Si le concept a été imaginé ou mis au point par plusieurs coauteurs, ceux-ci doivent tous être énumérés. Tous les candidats

⁴Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo*, Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie.

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice (CIJ) sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

⁵Veuillez noter que le *Journal officiel de l'Union européenne* contient la liste officielle et qu'en cas de conflit, son contenu prévaut sur celui de la [carte des sanctions de l'Union européenne](#).

⁶Lignes directrices [2013/C 205/05](#) de la Commission relatives à l'admissibilité des entités israéliennes établies dans les territoires occupés par Israël depuis juin 1967 et des activités qu'elles y déploient aux subventions, prix et instruments financiers financés par l'UE à partir de 2014 (JO C 205 du 19.7.2013, p. 9).

pour ce volet doivent avoir 30 ans ou moins au dernier jour de l'appel à candidatures, y compris tous les représentants de l'organisation participant à la création du concept en question;

4. le candidat ne doit pas se trouver dans une ou plusieurs des situations d'exclusion prévues à l'article 136 du règlement financier⁷;
5. le candidat sera seul responsable en cas de recours portant sur les activités menées dans le cadre du concours;
6. le nom du représentant légal doit être indiqué.

En outre, toutes les **candidatures** aux prix du nouveau Bauhaus européen devront satisfaire aux critères suivants:

7. la candidature doit être déposée sur la plateforme en ligne au plus tard (**le 14 février 2025 à 19 heures CET**). Au cours de la période de candidature, la Commission européenne peut prendre la décision de prolonger le délai de dépôt des candidatures. Toute décision de prolongation sera communiquée sur le site web des prix du nouveau Bauhaus européen 2025.
8. les candidatures doivent être rédigées en anglais;
9. les projets et concepts soumis au titre du volet A et du volet B doivent être mis en œuvre dans l'Union européenne, dans les Balkans occidentaux ou en Ukraine. Des règles spéciales s'appliquent aux prix du «**Logement abordable selon le nouveau Bauhaus européen**». Nous vous invitons à consulter le tableau ci-dessous pour plus de précisions sur les critères d'admissibilité;
10. la coopération avec un ou plusieurs pays est encouragée, pour autant que le projet ou le concept soit principalement mis en œuvre dans l'Union européenne, dans les Balkans occidentaux ou en Ukraine. En cas de partenariat, le partenaire chef de file doit être identifié dans le formulaire de candidature;
11. les candidats doivent indiquer clairement la catégorie de prix et le volet (A ou B) dans lesquels ils souhaitent participer dans le formulaire de candidature;
12. le double financement est strictement interdit. Les projets ou concepts qui ont reçu un prix de l'Union européenne sous la forme d'une somme d'argent ne sont pas admissibles à ce concours. Toutefois, les projets ou concepts qui ont précédemment bénéficié d'un financement public, y compris de la part de l'Union européenne (par exemple, une subvention), sont admissibles pour autant qu'ils n'aient pas remporté un prix de l'Union européenne sous la forme d'une somme d'argent;
13. les candidatures admissibles qui n'ont reçu aucun prix du nouveau Bauhaus européen dans aucun des volets ni aucune des catégories lors des précédentes éditions peuvent être soumises à nouveau, à condition de tenir compte des critères applicables précisés dans le présent guide à l'intention des candidats;
14. le même projet ou concept ne peut pas être soumis pour plusieurs catégories ou volets;
15. les candidats peuvent déposer plus d'une candidature, étant entendu que chacune représentera un projet ou un concept différent, relevant d'une catégorie différente ou d'un volet différent (voir point 6 ci-dessus). Il est strictement interdit

⁷ Article 136, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32018R1046&from=fr>.

de déposer la même candidature deux fois. Les projets ou concepts soumis plusieurs fois dans différentes catégories ou différents volets seront jugés inadmissibles;

16. les candidatures doivent être déposées au moyen du formulaire qui se trouve sur la plateforme des prix du nouveau Bauhaus européen et dont tous les champs obligatoires devront être dûment renseignés. Chaque candidat est également tenu de signer la déclaration de confidentialité qui accompagne le formulaire;
17. la candidature doit inclure les informations de base sur le projet ou concept et le nom des personnes grâce auxquelles il a vu le jour, ainsi que:
 - a) pour le **volet A**: au moins six photographies assorties d'informations sur les droits d'auteur et d'une mention autorisant la Commission européenne à les utiliser. Si le support photographique ne se prête pas au projet soumis, d'autres supports visuels (graphiques, dessins, par exemple) pourront être fournis;
 - b) pour le **volet B**: au moins une photographie ou représentation visuelle du concept assortie d'informations sur les droits d'auteur et d'une mention autorisant la Commission européenne à les utiliser;
18. les candidatures doivent expliquer comment le projet ou le concept intègre et promeut les valeurs et les principes de fonctionnement du nouveau Bauhaus européen, et comment il améliorera la qualité de vie des personnes et des communautés à long terme;
19. chaque candidature doit être liée à un lieu précis/une région précise, viser un groupe cible et des objectifs clairement définis. Elle doit expliquer de quelle manière le projet ou le concept répond aux défis spécifiques auxquels le lieu ou la région doit faire face;
20. les projets ou concepts qui ne sont pas reproductibles dans d'autres contextes ne sont pas admissibles. Un projet ou concept reproductible est un projet ou concept qui peut être mis en œuvre ou adapté dans un lieu différent de celui d'origine;
21. les candidatures doivent satisfaire aux conditions suivantes en matière de maturité et d'avancement de la mise en œuvre:
 - a) **Les projets relevant du volet A doivent être entièrement achevés au moment de la candidature**, aucun composant n'est manquant (qu'il s'agisse de composants physiques/tangibles ou intangibles). Les procédures, les outils, les modèles commerciaux, les méthodes, etc. doivent avoir été entièrement développés au moment de la candidature. Les projets relevant de ce volet doivent avoir été mis en œuvre ou appliqués dans au moins un cas précis;
 - b) **les concepts du volet B peuvent se trouver à différents stades d'élaboration**, de l'idée de départ au prototype. Les candidats doivent présenter un plan de développement détaillant les prochaines étapes pour l'élaboration, la promotion et/ou la mise en œuvre du concept, en particulier au cours de l'année suivant la candidature. La candidature doit démontrer un engagement à faire vivre le concept;
22. les candidatures doivent inclure des documents attestant du niveau de maturité et de l'avancement:
 - a) pour le **volet A**, la candidature doit détailler les résultats obtenus et les réalisations des projets achevés, par exemple rapport d'évaluation, rapport final du projet, certification pertinente, etc.;

- b) pour le **volet B**, la candidature doit inclure un plan de développement détaillant les étapes pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du concept, démontrant un engagement à mettre le concept en pratique.

Précisions sur les critères d'admissibilité à un prix «Logement abordable selon le nouveau Bauhaus européen»

- Seuls les candidats présentant des projets situés dans un État membre de l'Union européenne au titre du volet A, qui proposent des solutions de logement durables, inclusives et abordables, peuvent prétendre à un prix «Logement abordable selon le nouveau Bauhaus européen».
- Les candidats doivent indiquer leur intérêt pour ce prix dans le formulaire de candidature.
- La candidature pourra également être prise en considération dans le volet A du concours général des prix du nouveau Bauhaus européen 2025, dans la catégorie dans laquelle le candidat a présenté sa candidature. Toutefois, chaque projet ne peut remporter qu'un seul prix, soit dans le cadre du concours général, soit l'un des prix «Logement abordable selon le nouveau Bauhaus européen»: un projet ne peut pas recevoir les deux prix.

8. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Le classement final et la sélection des lauréats seront confirmés par le comité d'évaluation, qui est composé de membres de la Commission européenne. Ce comité est entièrement responsable du bon déroulement du concours et de son issue.

L'évaluation de la qualité des candidatures sera effectuée par des experts externes indépendants sur la base des critères d'attribution précisés ci-dessous. Un maximum de 100 points sera attribué pour la qualité de la candidature. Une note minimale de 50 % est requise pour chaque critère. Seules les candidatures atteignant ce seuil peuvent figurer sur la liste des finalistes.

8.1. Critères d'attribution pour tous les volets (A et B)

- a) Le caractère exemplaire en ce qui concerne les trois **valeurs fondamentales** du nouveau Bauhaus européen (**40 points/100**):
1. **durabilité**: au sens environnemental, par exemple, la réduction de l'incidence des activités humaines sur l'environnement, la réalisation de progrès en matière de circularité et d'écoconception, la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, la prévention de la perte de biodiversité, et la promotion d'activités économiques qui contribuent à la préservation, à la régénération et à une réflexion sur le cycle de vie. La durabilité sociale et la viabilité financière (comme la maintenance ou le financement du projet) ne font pas partie de ce critère.
 2. **inclusion**: dans ses différentes dimensions, allant de l'accessibilité et du caractère abordable pour tous à la gouvernance inclusive et à la conception universelle. Il s'agit notamment de célébrer la diversité, de

promouvoir les échanges intergénérationnels, de lutter contre la ségrégation spatiale et l'isolement, de soutenir les membres vulnérables de la communauté et de multiplier les possibilités d'interaction sociale entre tous;

3. **esthétique et qualité de l'expérience pour les personnes:** grâce à la conception et aux avantages émotionnels/culturels, par exemple en établissant un lien avec les qualités d'un lieu, en favorisant un sentiment d'appartenance grâce à des expériences significatives ou en intégrant de nouvelles valeurs culturelles et sociales durables.
- b) Le caractère exemplaire en ce qui concerne les trois principaux **principes de fonctionnement** du nouveau Bauhaus européen **(35 points/100)**:
1. **processus participatif:** participation des communautés concernées par le projet à la phase de conception conjointe, de prise de décision et de mise en œuvre, et renforcement des capacités des communautés locales;
 2. **engagement à plusieurs niveaux:** échange efficace à la fois horizontalement (avec des pairs) et verticalement (avec d'autres acteurs opérant à différentes échelles), et mise en relation de parties prenantes de différents niveaux qui ont des objectifs similaires;
 3. **approche transdisciplinaire:** emploi de praticiens et de connaissances dans différents domaines, ainsi qu'utilisation des connaissances de non-universitaires et du public.
- c) La **dimension innovante** par rapport aux pratiques courantes **(10 points/100)**.
- d) Le potentiel élevé de **transférabilité et de reproductibilité** (par exemple, de la méthodologie, des solutions et des expériences) dans différents contextes **(5 points/100)**.

8.2. Critères d'attribution spécifiques:

Pour le volet A - les champions du nouveau Bauhaus européen:

Les **résultats, réalisations ou incidences** démontrés du projet par rapport à ses objectifs et aux attentes dans le cadre de la catégorie concernée. Cela inclut les avantages du projet pour les bénéficiaires directs et indirects. Le projet devrait également faire la démonstration de la manière dont les solutions locales répondent aux défis mondiaux. **(10 points/100)**

Pour le volet B - les étoiles montantes du nouveau Bauhaus européen:

La pertinence, la qualité et la crédibilité du **plan de développement du concept**, avec une attention particulière accordée aux étapes planifiées au cours de l'année qui suit la candidature. Ce plan devrait présenter les résultats et les avantages escomptés pour les bénéficiaires directs comme indirects. Les résultats et les avantages devraient être clairement liés aux objectifs du concept et aux attentes de la catégorie concernée. Le concept devrait faire la démonstration de la manière dont les solutions locales répondent aux défis mondiaux. **(10 points/100)**

8.3. Critères d'attribution supplémentaires

Tout en tenant compte du classement des candidatures sur la base des critères d'attribution énumérés ci-dessus, le jury, lorsqu'il établira sa sélection finale (les lauréats qu'il proposera parmi les finalistes), prendra également en considération les critères supplémentaires suivants:

- (i) la diversité géographique
- (ii) l'équilibre entre les candidatures portant sur une transformation physique de l'environnement bâti («investissements durs») et celles portant sur d'autres types de transformations («investissements souples»)
- (iii) la diversité des contextes (rural/urbain, petite échelle/plus grande échelle, etc.)

En ce qui concerne la diversité géographique, le jury veillera à ce que les États membres de l'Union européenne, les Balkans occidentaux ou l'Ukraine ne soient pas représentés plus de deux fois parmi toutes les catégories et tous les volets de prix, y compris dans les résultats du vote public, et les prix spéciaux «Logement abordable selon le nouveau Bauhaus européen».

9. PROCÉDURE DE SÉLECTION

La procédure de sélection des lauréats est organisée et surveillée par un comité d'évaluation composé de représentants de la Commission européenne. Ce comité garantira le respect des règles applicables, y compris en ce qui concerne les conflits d'intérêts. Il n'évalue pas les candidatures elles-mêmes.

La procédure de sélection s'effectuera en plusieurs étapes.

9.1. Contrôle de l'admissibilité (prévu pour février-mars 2025)

Le comité d'évaluation examinera toutes les candidatures pour évaluer leur admissibilité selon les critères énoncés au point 8.

9.2. Évaluation de la qualité (prévue pour mars-avril 2025)

Des experts externes sélectionnés par les services de la Commission européenne procéderont à l'évaluation des candidatures. Pour sélectionner ces experts, la Commission européenne a publié un «appel à manifestation d'intérêt» à l'attention d'experts possédant des connaissances pertinentes en lien avec le nouveau Bauhaus européen (diversité équilibrée de connaissances en matière de durabilité, d'inclusion et d'esthétique). La procédure de sélection garantit également une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes et entre les régions géographiques. Les experts ne peuvent avoir aucun rôle dans les candidatures déposées en vue du concours des prix du nouveau Bauhaus européen ni aucun conflit d'intérêts avec celles-ci.

Les experts sélectionnés évalueront les candidatures et attribueront des points sur la base des critères d'attribution mentionnés au point 8. Chaque candidature admissible sera évaluée par deux experts différents.

9.3. Établissement de la liste des finalistes

Pour établir la **liste des finalistes**, il sera procédé à la sélection des trois candidatures les mieux notées dans chaque catégorie et chaque volet, pour un minimum de 24 finalistes. La liste des finalistes sera ensuite complétée selon les règles suivantes:

- **Représentation géographique:** si un État membre de l'Union européenne, un partenaire des Balkans occidentaux ou l'Ukraine n'est pas représenté(e) dans les 24 meilleures candidatures, le projet admissible le mieux noté de cet État ou de ce pays partenaire sera ajouté à la liste des finalistes;
- **Prix du «Logement abordable selon le nouveau Bauhaus européen»:** si la liste ne comprend pas au moins six candidatures admissibles pour les prix «Logement abordable selon le nouveau Bauhaus européen», les candidatures les mieux notées parmi les candidatures admissibles restantes pour ce prix seront ajoutées jusqu'à ce que le minimum de six finalistes soit atteint.

Ces règles s'appliquent à condition que la ou les candidatures ayant obtenu la ou les notes les plus élevées satisfassent à tous les critères d'admissibilité et obtiennent une qualité minimale, à savoir au moins 50 % des points dans chaque catégorie des critères d'attribution.

Si le nombre total de finalistes est supérieur à 50 candidatures, le comité d'évaluation peut réexaminer la liste des finalistes dans le but de la réduire, dans le strict respect des critères suivants:

- (i) la note moyenne obtenue sur la base des points attribués par les deux experts chargés de l'évaluation de la qualité de la candidature en question
- (ii) la diversité géographique
- (iii) l'équilibre entre les candidatures portant sur une transformation physique de l'environnement bâti («investissements durs») et celles portant sur d'autres types de transformations («investissements souples»)
- (iv) la diversité des contextes (rural/urbain, petite échelle/plus grande échelle, etc.)

9.4. Vote en ligne du public (prévu pour juin 2025)

Les candidatures des finalistes seront publiées sur le site web des prix du nouveau Bauhaus européen et soumises au vote du public, afin de déterminer le lauréat du public dans chaque volet (soit au total deux lauréats). Le vote sera ouvert à toutes les personnes et entités disposant d'une adresse électronique valide et se fera au moyen d'un système en ligne sécurisé. Chaque votant pourra voter pour deux candidatures dans chaque volet (chaque votant pouvant sélectionner quatre candidatures au maximum). La candidature ayant obtenu le plus de voix dans chaque volet sera récompensée.

9.5. Évaluation par le jury (prévue pour juin 2025)

Les candidatures finalistes seront évaluées par un jury final d'experts. Ces experts seront sélectionnés en vue de garantir une diversité équilibrée de connaissances dans les trois dimensions de l'initiative du nouveau Bauhaus européen (durabilité, inclusion et esthétique). L'équilibre géographique et entre les hommes et les femmes

sera également pris en considération. Les membres certifieront aussi l'absence de tout conflit d'intérêts en ce qui concerne les candidatures finalistes.

Le jury final proposera 20 projets et concepts lauréats dans chaque catégorie et chaque volet, lauréats et candidats classés en deuxième position compris, ainsi que les quatre lauréats des prix «Logement abordable selon le nouveau Bauhaus européen». Ces décisions seront basées sur la qualité des candidatures ainsi que sur tous les critères complémentaires pertinents spécifiés dans les critères d'attribution énoncés au point 8.

Le jury final travaillera sur la base du consensus. En cas de divergence d'opinions persistante, les décisions peuvent être prises selon une règle de vote à majorité simple.

9.6. Établissement des résultats (prévu pour juillet 2025)

Le comité d'évaluation commencera par vérifier la régularité de l'ensemble du processus et examinera les résultats du vote du public ainsi que la proposition du jury. Il établira la liste des lauréats sélectionnés – 22 lauréats au total, lauréats et candidats classés en deuxième position compris.

Chaque lauréat ne peut recevoir un prix qu'une seule fois, c'est-à-dire soit par le vote du public, soit par la recommandation du jury. Si les deux lauréats du vote du public figurent sur la liste finale des 20 candidatures les mieux notées proposées par le jury final, ils seront remplacés par la deuxième candidature la mieux notée relevant du même volet et de la même catégorie. Il en va de même pour les prix «Logement abordable selon le nouveau Bauhaus européen».

La Commission européenne décernera les prix aux lauréats et candidats classés en deuxième position sélectionnés sur la base des recommandations du comité d'évaluation.

10. ANNULATION DU PRIX

La Commission peut annuler le concours ou décider de ne pas attribuer le prix dans une ou l'ensemble des catégories, sans obligation d'indemniser les participants, si: a) elle n'a reçu aucune candidature; b) le comité d'évaluation ne peut trouver de lauréat pour chaque catégorie et volet; c) les lauréats ne sont pas admissibles ou doivent être exclus.

11. RETRAIT DU PRIX

La Commission peut retirer un prix après l'avoir attribué et récupérer tous les paiements effectués si elle découvre que: a) le lauréat concerné a donné de fausses informations ou recouru à la fraude ou à la corruption pour obtenir le prix; b) le lauréat n'était pas admissible ou aurait dû être exclu; c) le lauréat concerné a gravement contrevenu à ses obligations découlant du règlement du concours figurant ci-dessus.